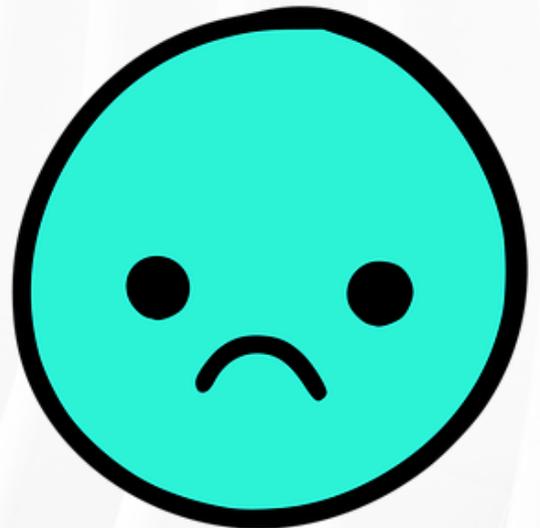


L'ECHO DU RPE

*Communauté de communes
des Vosges du sud*

RELAIS PETITE ENFANCE



Le RDV des bout'choux	P. 2
Dossier éducatif	P. 3-6
Dossier du mois	P. 7-9
Retour sur ...	P. 10
Espace pédagogique et ludique	P. 11
Le coin des p'tits gourmands	P. 12
La P'tite Comptine	P. 13-14
A toi de colorier	P. 15-17

Communauté de communes des Vosges du sud
Benjamin ZUSSY
Sabine BRINGARD
26 bis Grande Rue
90170 ETUEFFONT
Tél : 03 84 54 78 80
rpe@ccvosgesdusud.fr

En ce début d'année, nous n'avons pas trouvé plus original que de vous souhaiter une très bonne année 2024, avec pleins de réussites, de bons moments, tant sur le plan professionnel que personnel !

Au RPE, encore une fois, l'année s'annonce riche en activités, découvertes, échanges, formations...

Dans ce journal, vous trouverez notamment un dossier sur les conflits, un point sur les mesures du gouvernement concernant le métier d'assistantes maternelles mais aussi recette, histoire, activité...

Reprise des animations le jeudi 4 janvier 2024 à Etueffont.

Bonne lecture.

Sabine et Benjamin

BONNE ANNEE

Bonne année les petites reines,
Boutonnez vos manteaux de laine !

Bonne année charmants petits rois,
Et surtout ne prenez pas froid !

Bonne année princes et princesses,
Couvrez-vous bien s'il pleut à verse !

Vous serez ainsi toute l'année,
En bonne santé !

C. Chauveau



Ateliers d'éveil

lundi : 9h00 - 11h00 à Giromagny
(espace la Savoureuse)
mardi : 9h00 - 11h00 à Etueffont
(locaux de la C CVS)
jeudi : 9h00 - 11h00 à Rougemont-
le-Château (site périscolaire)

Permanences téléphoniques

lundi : 8h30 - 12h et 14h - 16h45
mardi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h15
mercredi : 8h - 11h30 et 14h - 17h30
jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 18h
(sur RDV après 18h)
vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h

LE RENDEZ-VOUS DES BOUT'CHOUX

ANIMATIONS JANVIER

1 FÉRIÉ	2 CONGÉ ANNUEL	4 9h00-11h00 Etueffont	5 9h00-11h00 Etueffont
8 9h00-11h00 Giromagny	9 9h00-11h00 Etueffont	11 9h00-10h45 Rougemont-le-Château	12 9h00-11h00 Etueffont DANSE
15 9h00-11h00 Giromagny	16 9h00-11h00 Etueffont	18 9h00-10h45 Rougemont-le-Château	19 9h00-11h00 Etueffont INTERVENTION HANDICAP
22 9h00-11h00 Giromagny	23 9h00-11h00 Etueffont	25 9h00-10h45 Rougemont-le-Château	26 9h00-11h00 Etueffont DANSE
29 9h00-11h00 Giromagny	30 9h00-11h00 Etueffont		



ANIMATIONS FEVRIER

		1 9h00-10h45 Rougemont-le-Château	2 9h00-11h00 Etueffont CUISINE
5 9h00-11h00 Giromagny	6 9h00-11h00 Etueffont	8 9h00-10h45 Rougemont-le-Château	9 9h00-11h00 Etueffont DANSE
12 9h00-11h00 Giromagny	13 9h00-11h00 Etueffont	15 10h00 Médiathèque Rougegoutte PYPO	16 9h00-11h00 Etueffont A définir
19 9h00-11h00 Etueffont	20 9h00-11h00 Etueffont	22 9h00-11h00 Etueffont	23 9h00-11h00 Etueffont A définir
26 9h00-11h00 Etueffont	27 9h00-11h00 Etueffont	29 9h00-11h00 Etueffont	

LES ACTUS



PETITS YEUX PETITES OREILLES (PYPO)

En 2024, les séances PYPO se poursuivront dans les différentes médiathèques de la CCVS.
Première séance : le jeudi 15 février à 10h, à la médiathèque de Rougegoutte. Inscription obligatoire !

VENDREDI MATIN

Après de belles animations fin 2023 (danse, cuisine, intervention sur le handicap...), le RPE poursuivra les séances « particulières » du vendredi matin à Etueffont. Un programme pas encore complètement dévoilé mais il y aura toujours de la danse, de la cuisine, des interventions de Solène TERLISKA (pôle ressources).



Conflits entre enfants

Les tout-petits sont naturellement égocentriques et possessifs. Ils ont tendance à s'approprier les choses sans tenir compte de l'autre, ce qui peut provoquer des conflits. Ils peuvent taper, crier ou même mordre pour obtenir ce qu'ils veulent.

Apprendre aux tout-petits à régler les conflits.

Lorsqu'un conflit survient entre deux enfants, régler le problème à leur place est tentant. Or, prendre le temps de **décrire le problème** et de **nommer les émotions** ressenties par les enfants les aide à apprendre à régler leurs conflits

(ex. : « Je vois que tu pleures, tu es triste parce que tu aimerais avoir le livre, mais ton ami n'a pas fini de le regarder. Quelle solution pourriez-vous trouver ensemble ? »).

Cela leur permet de se sentir compris et d'être ensuite plus ouverts à trouver des solutions.

Encouragez votre tout-petit à aller voir un adulte s'il a besoin d'aide pour résoudre une dispute avec d'autres enfants.

Ce genre d'intervention amène aussi les tout-petits à comprendre le point de vue de l'autre et les incite à s'arrêter. Entre 2 et 4 ans, les enfants apprennent à avoir du recul par rapport à leurs besoins pour prendre en considération ceux des autres. Ils développent leurs habiletés à reconnaître et à nommer leurs émotions ainsi que celles vécues par les autres.

Ils deviennent aussi plus habiles pour résoudre leurs difficultés avec les autres de manière pacifique. Ils en tirent alors une grande fierté. Les accompagner et les encourager est donc important, même s'ils ne réussissent pas toujours à régler le conflit. Cela leur enseigne à **persévérer**, ce qui aura un effet direct sur leur **estime de soi**.

Aider les enfants à trouver une solution leur permet de développer petit à petit plusieurs compétences. Ils deviennent, par exemple, plus **autonomes** et créatifs dans la recherche de solutions. Ils apprennent aussi à mieux se contrôler lors d'une situation frustrante, un atout essentiel pour le reste de leur vie.

Parfois, l'écart d'âge entre les enfants qui se disputent est important. C'est alors l'occasion de développer **l'empathie** chez le plus âgé en lui expliquant qu'il a déjà été petit et qu'il a dû, lui aussi, apprendre à partager.

Comment intervenir lors d'une dispute entre enfants ?

• De 1 à 3 ans

À cet âge, votre enfant doit **apprendre à partager**. Il a aussi besoin que vous lui montriez comment résoudre les conflits.

Votre tout-petit a besoin de votre aide et de votre écoute bienveillante pour régler ses conflits de façon **pacifique**.

- **Approchez-vous** rapidement et calmement des enfants qui se disputent. Exprimez votre désaccord et faites cesser le geste agressif, s'il y a lieu.
- **Nommez les émotions** des enfants et demandez-leur ce qui s'est passé. Leur réponse sera probablement exprimée par un geste. Reformulez alors le problème que vous observez en leur disant par exemple : « Jules, tu joues avec le camion de pompier dans le garage et, toi Léo, tu aimerais aussi jouer avec. »
- Demandez-leur de **proposer une solution** ou proposez-en une. Par exemple, encouragez-les à faire une demande avec des mots lorsque leur langage est assez développé, à échanger le jouet ou à jouer chacun leur tour avec le jouet.
- Si l'un des tout-petits ne veut pas échanger un jouet, ne le forcez pas. Expliquez à l'autre enfant que son ami ne veut pas lui prêter le jouet pour le moment, mais qu'il pourra lui redemander plus tard. Puis, guidez-le vers une autre activité.
- Lorsque votre tout-petit ne veut pas rendre un jouet qui ne lui appartient pas, accordez-lui une période déterminée pour terminer de jouer avec ce jouet avant de le redonner à son ami.
- **Félicitez** les enfants d'avoir trouvé une solution à leur conflit.

• De 3 à 5 ans

Vers 3 ans, le langage de votre tout-petit est davantage développé. Il a aussi plus de facilité à participer à la recherche de solutions.

Vers 4 à 5 ans, il est plus autonome pour trouver des solutions.

- Ne réprimandez pas les enfants qui se chicanent et ne cherchez pas de coupable. **Essayez plutôt de comprendre** ce qui a déclenché le conflit en demandant à chacun des enfants : « Qu'est-ce qui s'est passé ? » Si nécessaire, invitez-les à se calmer d'abord. Demandez aussi aux enfants ce qu'ils auraient pu faire pour ne pas se disputer.
- **Aidez** chaque enfant à écouter les émotions et les besoins de l'autre.
- **Posez des questions** à votre tout-petit afin de l'aider à prendre conscience de l'impact de ses gestes, comme « Que voulais-tu lui dire ? » ou « Qu'est-ce que tu aurais pu faire ? » ou encore « Que va-t-il faire si tu le pousses ? ».
- Rappelez à votre enfant une stratégie qu'il a déjà utilisée dans une autre situation semblable et qui avait fonctionné.
- **Félicitez** les enfants lorsqu'ils trouvent des solutions et les mettent en œuvre.
- S'ils ne trouvent pas de solutions, proposez-leur des idées parmi lesquelles ils pourront choisir (ex. : proposer d'échanger, jouer ensemble, jouer chacun son tour, choisir un nouvel ami pour jouer, jouer seul).

Quand deux enfants ne s'entendent pas.

Certains enfants se disputent presque chaque fois qu'ils se rencontrent. Cette situation est parfois due à leur âge.

En effet, les enfants de moins de 2 ans apprécient le **jeu parallèle**, c'est-à-dire qu'ils jouent l'un à côté de l'autre sans vraiment interagir. Il est alors fréquent de voir des conflits de possession durant cette période de jeu. Assurez-vous donc qu'il y a suffisamment de jouets pour chaque enfant.

Vers l'âge de 3 ans, les enfants commencent à avoir envie de jouer avec d'autres enfants à des jeux d'imitation et de coopération. Après cet âge, il est tout de même possible de rencontrer des enfants qui ont de la difficulté à s'entendre. Parfois, c'est une question de **tempérament** et, d'autres fois, une question d'intérêt.

Pour réduire les disputes, prenez le temps de jouer avec eux pour comprendre ce qui les fait réagir, les aider à mieux se comprendre et trouver des solutions qui leur permettront de mieux jouer ensemble. Enseignez-leur les comportements attendus en les adoptant vous-même. Ces enfants ont besoin de plus d'accompagnement pour mettre en place les solutions.

Félicitez-les lorsqu'ils jouent ensemble sans se disputer. Soulignez les forces de chacun afin qu'ils éprouvent de la fierté et de la satisfaction.

Seul contre le groupe.

Un enfant peut être constamment en conflit avec les autres amis de son groupe. Il faut alors faire preuve de **vigilance** et intervenir pour éviter que la situation se répète. Si cette situation l'amène à être rejeté ou isolé, cela pourrait avoir un effet négatif sur le développement de son estime de soi.

Si c'est votre tout-petit qui est souvent en conflit avec les autres enfants, vous pouvez l'aider à s'intégrer au groupe en proposant des activités liées à ses champs d'intérêt afin qu'il se sente valorisé et qu'il ait envie de participer. Vous pouvez également favoriser les contacts entre votre tout-petit et un autre enfant afin de les aider à développer des liens.

En cas de dispute, évitez de rejeter la faute sur votre tout-petit. Reconnaissez plutôt que la situation est difficile pour lui et rappelez-lui que vous êtes là pour l'aider.

Comme adulte, vous pouvez faire ressortir les atouts de l'enfant qui se retrouve plus souvent isolé pour le valoriser et intéresser les autres à entrer en contact avec lui. Si d'autres enfants font des commentaires sur son comportement, aidez-les à reformuler leur émotion et leur besoin de façon plus appropriée. Cela aidera l'enfant à se sentir respecté et protégé. Et il sera plus ouvert à trouver des solutions aux conflits.

Une solution qui convient à tous

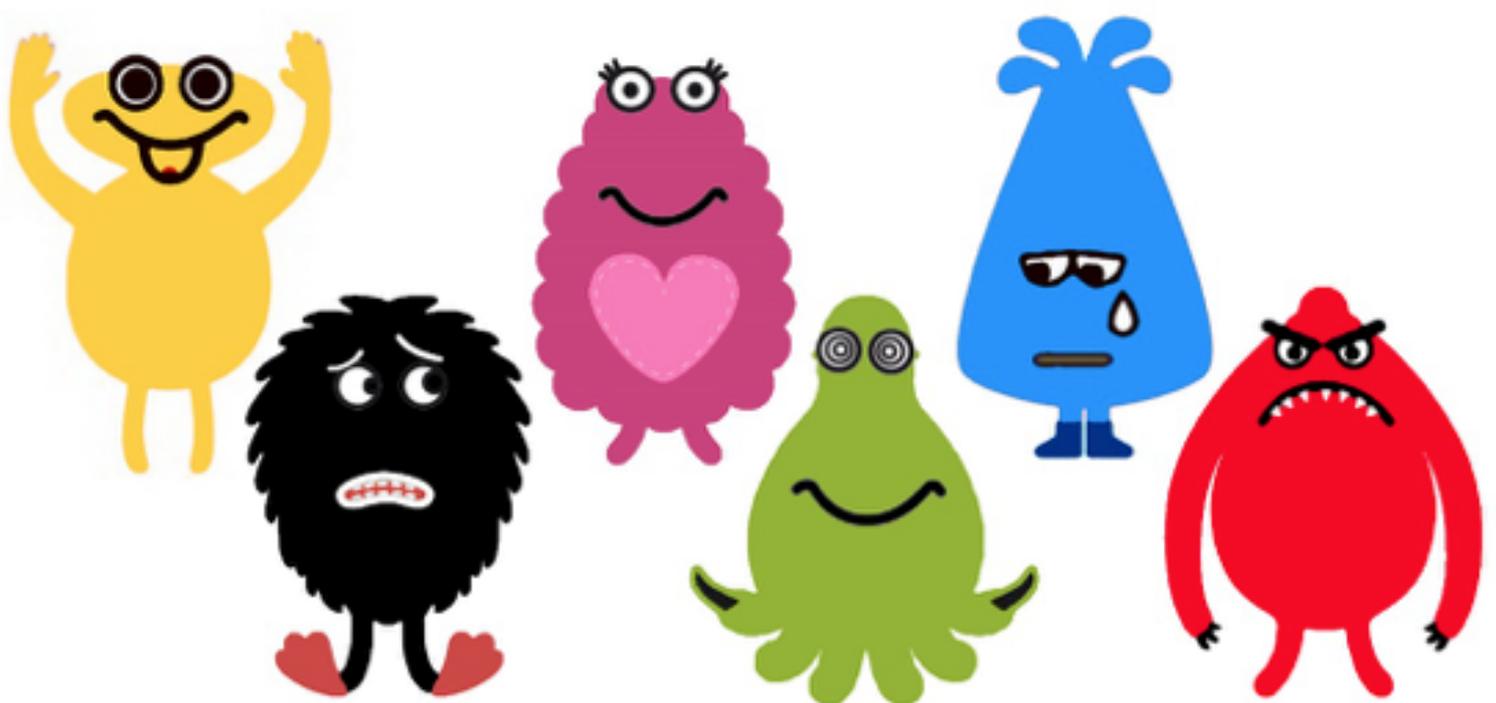
Une solution à un conflit devrait convenir autant aux enfants qu'aux adultes. Si votre enfant fait une crise pour obtenir ce qu'il veut de son ami, ne tentez pas d'acheter la paix pour mettre fin au conflit plus rapidement. Si vous le faites, votre enfant pourrait se mettre à faire plus de crises. De plus, vous ne lui enseignez pas à tolérer un délai ou une frustration, des éléments qui font partie de la vie en société.

Pour vivre en harmonie avec les autres, votre enfant a besoin de vivre des situations où il est amené à prendre en considération le point de vue des autres et à s'ajuster en conséquence. Si vous cédez toujours à ses demandes, il n'apprend pas à tenir compte des autres.

Votre enfant a besoin d'un encadrement à la fois ferme et empathique pour faire l'apprentissage de la résolution de conflits. Cela lui permettra de se sentir en sécurité et d'avoir confiance en vous pour l'accompagner.

À retenir

- Les conflits des tout-petits sont en général des conflits de possession.
- Les parents doivent intervenir rapidement et calmement pour aider les enfants à mettre des mots sur ce qu'ils vivent et les aider à trouver des solutions.
- Participer à la recherche de solutions aide les enfants à devenir plus autonomes et à mieux se contrôler lors d'une situation frustrante.



Dossier du mois :

Le plan du gouvernement pour les assistantes maternelles dévoilé par Aurore Bergé

Publié le 27/10/2023

Impayés de salaire, soutien aux nouveaux modes d'exercice, comité d'animation nationale des actions de PMI : les détails du plan pour l'accueil individuel présenté aujourd'hui par le Ministère.

Devant les représentants des assistantes maternelles réunis à 14h, la ministre des Solidarités et des Familles a présenté son plan de soutien, très attendu, de la profession visant à attirer les vocations et prévenir les départs.

Pour y parvenir, le gouvernement mise sur l'amélioration des relations avec la Protection maternelle et infantile (PMI), le développement de nouveaux modes d'exercice, la rémunération et la valorisation des professionnelles.

Attirer des vocations

Le gouvernement souhaite limiter les trop nombreux abandons des candidats à la profession en évitant que les premières séances d'information animées par les PMI ne conduisent à les faire fuir.

Pour cela, il envisage :

→ L'extension du modèle de l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI) en Seine-Saint-Denis, qui propose aux professionnelles au chômage ou en sous-activité un accompagnement individualisé pour faciliter une reprise d'activité. Il s'agirait aussi de soutenir des projets innovants à l'échelle du département en les accompagnant sur les aspects techniques, réglementaires et financiers. Selon le cabinet d'Aurore Bergé, ce modèle serait d'abord expérimenté dans plusieurs territoires, puis, le cas échéant, généralisé.

→ Le renforcement et l'enrichissement de la formation initiale, notamment sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Améliorer les relations avec la PMI

Constatant que certains départs de la profession sont « motivés par une relation souvent difficile avec les services de PMI », le plan prévoit :

→ La mise en place de guides de contrôles nationaux ainsi que la mise en place d'un comité d'animation nationale des actions de PMI « modes d'accueil du jeune enfant » pour apaiser les relations avec les PMI.

→ Le développement du maillage territorial des relais petite enfance (RPE) avec la création de 444 postes supplémentaires en RPE.

→ La mise en place « d'au moins » un dispositif d'analyse de la pratique d'accueil individuel dans un lieu identifié dans chaque département.

Développer les accueils mutualisés

Le ministère souhaite appuyer la mise en œuvre de mesures de soutien financier à la création et à la modernisation développement de maisons d'assistantes maternelles (MAM) auprès de la CNAF. Sont évoqués, le doublement de l'aide au démarrage (qui passerait de 3000 à 6000 €), l'élargissement à l'ensemble du territoire [des aides à l'investissement](#) et l'accès à un fonds de modernisation pour les MAM déjà ouvertes.

60 millions d'euros seront par ailleurs débloqués pour accompagner la modernisation et le développement du modèle de crèches familiales et « autres initiatives inspirantes de rénovation de l'accueil individuel ».

Valoriser la profession

D'autres mesures visent à mieux rémunérer et valoriser la profession :

→ La [prime d'installation](#) est revalorisée et passe à 1200 euros (NDLR : cette mesure, contenue dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue en juillet entre l'État et la Caisse nationale des associations familiales (CNAF), est déjà entrée en vigueur).

→ Le CMG sera réformé « pour en finir avec le plafond excluant du bénéfice du CMG et mieux rémunérer les horaires spécifiques » (NDLR : [une réforme du CMG a déjà été actée](#) dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2022 pour une entrée en vigueur en septembre 2025).

→ Afin de renforcer la lutte contre les salaires impayés, la garantie de salaire offerte par le dispositif (jusqu'à présent optionnel) Pajemploi + passera d'un à deux mois dès le deuxième semestre 2024, puis à trois mois en 2025, le temps d'améliorer les leviers de recouvrement (NDLR : cette mesure qui n'était pas encore actée hier a fait l'objet d'un arbitrage serré au sein du gouvernement).

Autres mesures

D'autres propositions du comité de filière petite enfance ont par ailleurs été prises en compte par le Gouvernement, notamment :

- Le changement de l'appellation « assistant maternel » pour un nom « choisi par les professionnelles elles-mêmes » ;
- Une étude dédiée aux aspirants au métier visant à préciser les raisons du renoncement à l'entrée dans le métier ou du refus de délivrance de l'agrément ;
- L'augmentation de la fréquence et de la qualité des réunions d'information sur le métier ;
- Un accès facilité au CAP Accompagnement éducatif petite enfance pour les titulaires du [titre professionnel « Assistant maternel / Garde d'enfant à domicile »](#) ;
- Un encadrement réglementaire des limites de l'accompagnement des parents et des assistants maternels dans l'accomplissement des formalités administratives par les RPE tel que prévu par [l'article 10 du projet de loi sur le plein emploi](#) ainsi qu'une évolution du référentiel des RPE intégrant ces nouvelles missions.
- La création par Pajemploi d'un comité partenarial associant les partenaires sociaux et organisations professionnelles concernés pour évaluer les outils « Mes démarches de fin de contrat » et « Mon Pajemploi au quotidien » proposés par la plateforme et qui sera consulté pour l'élaboration de l'ensemble des futurs développements de l'offre Pajemploi.
- Le lancement d'une mission pour clarifier le statut des assistantes maternelles exerçant en crèche familiale.
- La possibilité de rendre opposable à l'employeur la décision de l'assistante maternelle d'avoir recours à Pajemploi+, alors qu'aujourd'hui le consentement des deux parties est nécessaire.
- Le lancement d'une mission pour déterminer les marges de manœuvre de la négociation collective sur la structuration du salaire et la rémunération finale des assistantes maternelles et l'instruction d'un éventuel rapprochement du statut des assistantes maternelles avec le droit commun du travail.



Retour sur

Séance PYPO à la médiathèque de Giromagny (30/11/2023)



Atelier cuisine à Etueffont (01/12/2023)



Décoration de notre sapin et petit goûter de fin d'année (12/12/2023 et 15/12/2023)



ESPACE PÉDAGOGIQUE ET LUDIQUE

DRAGONS CRACHEURS DE FEU



Matériel :

- un rouleau papier toilette
- une feuille de papier 130 gr/m² ou de la peinture verte ou rouge
- du papier de soie (ou crépon) rouge, jaune, orange
- 4 pompons verts ou rouges de 2 tailles différentes
- 2 yeux mobiles
- un pistolet à colle
- un stick de colle
- une paire de ciseaux
- pinceaux

Réalisation :

Découper une bande de papier couleur 130 gr/m² aux dimensions du rouleau en carton puis la coller autour du rouleau avec un stick de colle ou le peindre en vert ou rouge. Laisser sécher.

Avec le pistolet à colle coller les 2 yeux mobiles sur les 2 gros pompons puis coller l'ensemble à l'extrémité du rouleau puis les 2 petits pompons, à l'autre extrémité.

Pour fabriquer les flammes, découper 6 bandes de papier de soie (ou crépon) d'environ 15 cm en coupant le bout de chaque bande en pointe.

Coller les bandes de papier à l'intérieur du rouleau papier toilette en utilisant un stick de colle blanche.

En soufflant dans le rouleau les flammes se mettront à bouger !

LE COIN DES P'TITS GOURMANDS

GÂTEAU DRAGON

Ingrédients :

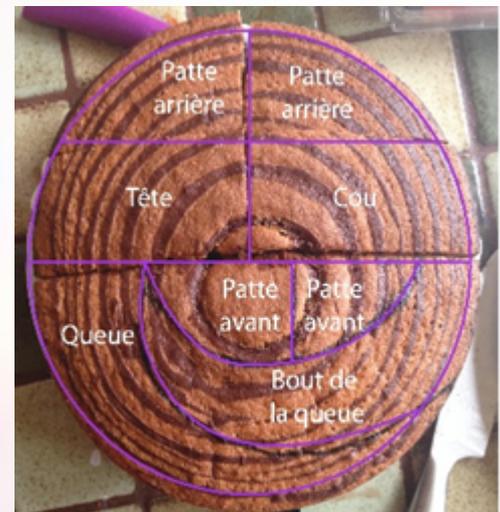
- 2 gâteaux yaourt
- Ganache ou confiture ou crème pâtissière...
- Chocolat « Toblerone »
- Bonbons frites orange pour les griffes
- Bonbons forme quartier d'orange pour les sourcils
- Bonbons anglais ronds pour les yeux
- Pépites de chocolat pour les naseaux
- Bonbons serpentins pour le feu



Préparation de la recette :

Faire deux gâteaux au yaourt.

Couper le 1er en deux, superposer les 2 moitiés pour former le corps de dragon (fixer les 2 parties avec une ganache ou de la confiture ou crème pâtissière...) Découper le 2ème gâteau selon le schéma pour former les 2 autres parties du corps.



Assembler l'ensemble sur un grand plat et recouvrir de ganache.



Il ne reste plus qu'à décorer le dragon avec les bonbons.

Vous pouvez ajouter des ailes découpées dans du papier et fixées à l'aide de piques à brochette en bois.



LA P'TITE HISTOIRE

LE DRAGON QUI PLEURAIT

Il était une fois, il y a longtemps, dans le pays bleu, un petit dragon qui était né sans pouvoir cracher des flammes. Et c'était la première fois que cela arrivait dans le pays des dragons. Nul ne savait pourquoi. Il ne faisait que pleurer. Tout le monde sait bien qu'un dragon doit cracher des belles flammes. Le petit dragon était très malheureux. Tout le monde se moquait de lui. Et toute sa famille avait honte de lui. Il n'avait pas d'ami. Il était tout seul : à table, à l'école, durant les jeux. Son seul copain était son dragon-peluche tout décoloré par les larmes.

Sa maman l'avait conduit chez les meilleurs docteurs qui vivaient très loin, mais n'avaient rien pu faire pour lui. Ses larmes dérangeaient tous les autres dragons. Car il les mouillait les faisant s'enrhumer, leurs flammes perdaient leurs belles couleurs et se raccourcissaient, les repas avaient du mal à cuire, il inondait les caves, il abîmait les livres et les cahiers, il faisait fondre les sucreries. Mais la liste serait très longue à énumérer.

Bref, la vie était une horreur pour le petit dragon si gentil. En outre, sa mémé-dragon l'avait amené chez le dragon sorcier un soir de pleine lune. Le petit dragon avait été effrayé d'être dans la nuit avec plein de bruits étranges autour de lui, et la caverne du sorcier était si inquiétante. La pauvre mémé qui croyait si bien faire. Car en revenant de cette sortie nocturne, sa grand-mère avait annoncé de partout la bonne nouvelle qu'elle tenait du sorcier. Les larmes du petit dragon sécheraient définitivement le jour où il deviendrait un héros.

Alors, tous les habitants du village dragon mirent le petit dragon dans des situations incroyables. Mais rien ne marchait. Tous les dragons abandonnèrent le petit dragon qui se retrouva tout seul. Il décida de se sauver et de vivre très loin tout seul.

Mais en chemin, il entendit des appels au secours. Vieux Dragon avait glissé et était tombé au fond d'un profond trou. Il s'était cassé une aile et une jambe. Il ne pouvait plus sortir. Le petit dragon se mit à sangloter de plus belle en le voyant ainsi. Il se mit à pleurer, pleurer... tant et si bien que le trou se remplit d'eau. Ce n'étaient plus des larmes qui tombaient, mais une rivière, un torrent qui s'écoulait de ses yeux. Que dis-je ? C'était un raz-de-marée !

Vieux Dragon n'arrivait pas à nager, il était même en train de couler. Le jeune dragon n'hésita pas et se jeta à l'eau. Pourtant, il ne savait pas nager. Il attrapa le blessé avec délicatesse en faisant attention aux membres cassés. Et il se mit à battre de ses ailes et le sortit de l'eau avec d'énormes précautions. Il installa Vieux Dragon tout tremblant de froid et de douleur sous un arbre. Puis il le sécha avec des fougères douces comme de la soie. Il ramassa ensuite des champignons bleus, que sa mémé lui avait montré en lui indiquant qu'ils ressoudaient les os cassés. Vieux Dragon fut réparé aussitôt et serra le jeune dragon contre lui.

- Tes larmes m'ont sauvé, petit dragon.

Alors, le petit dragon sentit ses larmes s'arrêter, pour ne plus en avoir du tout. Pour la première fois de sa vie, il ne pleurait plus. Puis des chatouillis insupportables le démangèrent au fond de la gorge.

- Mais qu'est-ce qu'il m'arrive ? s'écria-t-il angoissé.

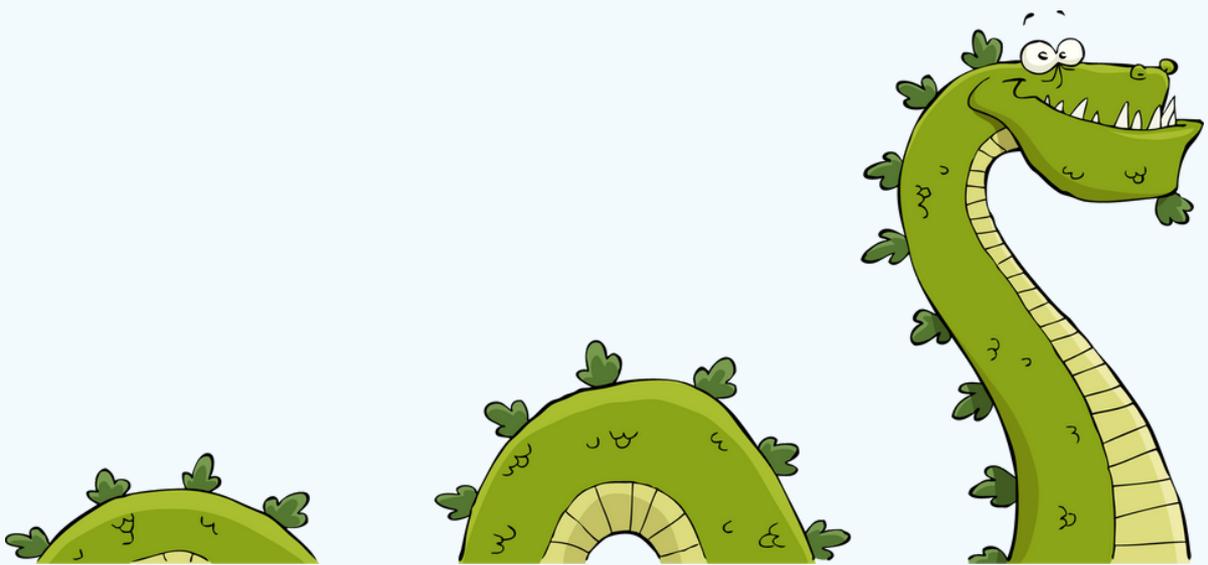
Une légère fumée s'échappa de ses narines. Il se sentit mieux. Et d'un coup, une flamme sortit, puis une autre et encore une autre. Au fur et à mesure, les flammes s'embellissaient, devenant de plus en plus lumineuses, bien formées et énormes.

- Je crache du feu... Je ne pleure plus... Hourra !

Il fit une flamme d'au moins 10 mètres de long.

- Youpi ! Je suis un vrai dragon.

Les 2 dragons rentrèrent au village où le jeune dragon fut acclamé, il devint un héros. Il était guéri. Il ne pleura plus jamais.

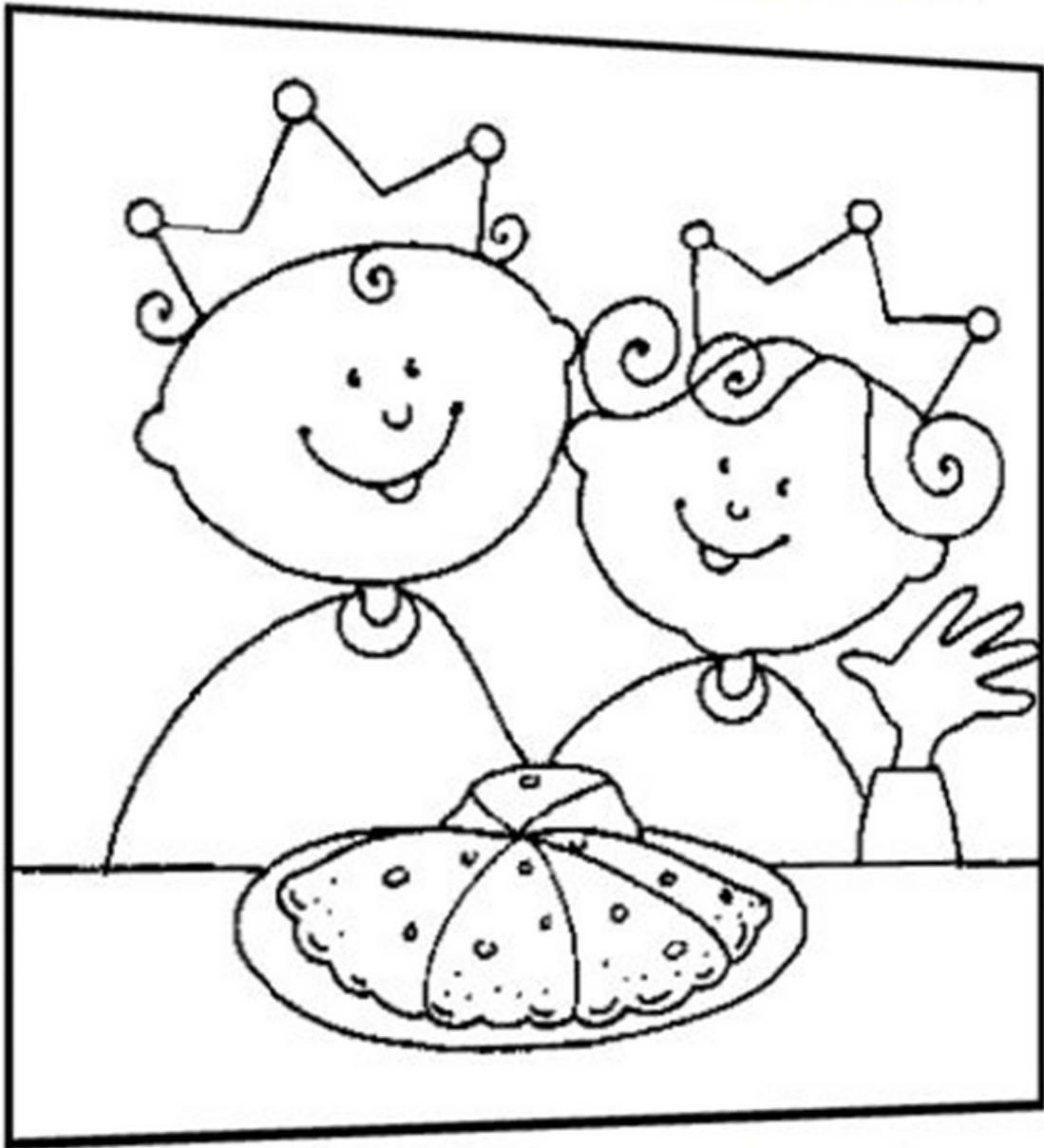


A toi de colorier !!

Bonne année



JANVIER



janvier

FEVRIER



La classe de Mélusine